

QUESTION ÉCRITE AU GOUVERNEMENT

M^{me} Éliane TEVAHITUA

Représentante à l'assemblée de Polynésie française

N° 132/2021/GTH/CAB/ET/et
Taraho 'i, le 4 août 2021.

À

Monsieur Édouard FRITCH
Président de la Polynésie française

Objet : « Océanisation » et promotion des cadres supérieurs dans notre Pays

Monsieur le Président,

Les représentants du groupe « Tavini Huiiraatira » à l'assemblée, dont je suis, ont appris par voie de presse et à leur grande stupéfaction, la nomination de deux expatriés aux fonctions de directeurs généraux des filiales ONATI et FARE RATA de la société mère OPT.

Le premier, débauché du groupe VODAFONE POLYNESIE de ses fonctions de directeur général qu'il occupait jusqu'alors et le second, inconnu jusque-là, si ce n'est pour avoir officié en tant que manager en transition, cela ne s'invente pas, au sein d'une société de conseil I-BIZ-A domiciliée à Paris !

En dépit de la promulgation de la loi du Pays n° 2019-30 du 5 novembre 2019 relative à la promotion et à la protection de l'emploi local visant à favoriser l'accès des Polynésiens aux emplois dans leur propre Pays, j'ai dû me résoudre à constater que vous avez une nouvelle fois décidé de promouvoir des **non locaux** à des fonctions de cadres supérieurs et de dirigeants alors que nous disposons d'un vivier de cadres polynésiens compétents, expérimentés et formés pour nombre d'entre-eux à l'étranger dans les meilleures universités.

Aussi, il me serait utile d'être instruite des conditions dans lesquelles les deux directeurs ont été recrutés en particulier si ces recrutements ont fait l'objet d'un appel à candidatures interne, local et international. Auquel cas, il me serait également utile, pour ma parfaite information de connaître les critères ayant présidé au choix de ces derniers ainsi que les montants et conditions de leur rémunérations respectives et des objectifs qui leur ont été assignés dans le cadre des lettres de mission que vous n'aurez pas manqué de leur adresser.

Je m'interroge également sur les conditions d'un départ aussi rapide de l'ancien directeur d'une entreprise privée telle que VODAFONE vers un opérateur télécom filiale de l'OPT, en particulier les clauses de non-concurrence que son précédent employeur n'aura pas manqué de stipuler et les conflits d'intérêt qu'une telle situation ne manquera pas de susciter.

Par ailleurs, je souhaiterais savoir si votre gouvernement souhaite également adopter la même stratégie de promotion et de valorisation de l'emploi des **non locaux** à sa filiale « *Marara Paiement* » en faisant le choix délibéré de réserver les meilleurs postes d'encadrement et de dirigeants aux expatriés.

Monsieur le Président, avez-vous si peu confiance en la capacité de nos enfants polynésiens, dont les études ont été financées au prix de lourds sacrifices et de privations, à exercer leurs talents et mettre leurs compétences au service de leur propre Pays ?

Enfin, je souhaite mettre à profit cette question écrite aux fins d'être rendue destinataire du bilan calamiteux du plan d'actions « AMBITION 2020 » porté par l'OPT et de la mise en exploitation tout aussi calamiteuse du logiciel NOA dont les coûts avoisineraient plusieurs centaines de millions de francs pacifique.

Comptez-vous diligenter un audit de ces dysfonctionnements et procéder aux réformes qui s'imposent au sein de la holding OPT et de ses filiales ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



M^{me} Éliane TEVAHITUA